de l'achat de terrains pour y établir diverses industries.

A Stuttgard, il existe aussi un dépôt de modèles d'exportation, où les commerçants peuvent trouver d'utiles renseignements sur les maisons étrangères et la situation commerciale des autres nations.

Un mouvement très prononcé s'accentue pour envoyer des jeunes gens à l'étranger, afin d'en étudier la langue, les conditions économiques et les usages commerciaux. Berlin est en train de créer un marché d'exportation.

De toutes parts, on publie des livres d'adresses commerciales, des journaux d'exportation, et enfin, il vient de se constituer une banque, qui aura pour but de favoriser le commerce d'exportation.

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 28 mai, minuit 40.

La pression barométrique est de 762 m/m à Perpignan.

761 à Cherbourg.

765 à Lyon.

La pression est uniforme sur la France.

Baisse de 2 m/m sur Valentia.

— 1 — Provence.

— 4 — Lyon.

Temps probable : vent d'entre Est et Sud, ciel nuageux.

Changement de température.

LES LUNDIS DE PAQUES & DE LA PENTECOTE

JOURS FÉRIÉS LÉGAUX

Voici le texte du projet de loi, déclarant jours fériés légaux le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, présenté par MM. Martin-Feuillée et Hérisson :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Plusieurs chambres de commerce et les représentants de maisons de banque très importantes ont exprimé le vœu que le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte soient déclarés jours fériés.

L'intérêt principal de cette demande est d'obtenir l'extension, aux deux jours sus-indiqués, du bénéfice de l'article 162 du Code de commerce. Cet article dispose que, quand le lendemain du jour de l'échéance d'un effet de commerce est un jour férié légal, le protêt sera fait le jour suivant.

Le Gouvernement a cru devoir prendre sur cette question l'avis des représentants les plus autorisés des intérêts en cause. Tous les avis exprimés ont été favorables à la mesure sollicitée.

Au point de vue des affaires financières et commerciales on ne voit que des avantages pour tous à la réalisation de la proposition dont il s'agit. Si cette proposition n'est pas encore consacrée par la loi, elle est déjà passée dans les mœurs. L'habitude du chômage pour ces deux jours n'est, du reste, pas particulière à notre pays. Le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte sont jours fériés sur presque toutes les places de l'Europe. Les bourses étrangères n'ouvrent pas. En résumé, toutes les affaires subissent, soit à l'étranger, soit en France, un ralentissement ou plus exactement un temps d'arrêt universel.

La présentation à jour fixe des effets de commerce par les particuliers, banquiers ou commerçants, ainsi que par les huissiers, et par suite le protêt en temps utile sont devenus très difficiles à raison de l'usage à peu près généralement consacré, de considérer ces deux jours comme au moins demi-fériés.

Il convient de remarquer que, si l'objet principal de la mesure sollicitée est d'obtenir l'extension aux deux jours sus-indiqués du bénéfice de l'article 162 du code de commerce, ses effets ne demeureraient pas limités aux actes de protêt. Aux termes de l'article 83 du code de procédure civile, aucun exploit ne peut être donné un jour de fête légale si ce n'est en vertu d'une permission du président du tribunal. Il en est de même, d'après l'article 1037 du même code, pour les actes de signification et d'exécution. Mais déjà on peut dire que nos habitudes judiciaires, s'inspirant de la réalité des faits, ont étendu au lundi de Pâques et au lundi de la Pentecôte le bénéfice d'une exception établie pour les fêtes légales.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de loi ci-annexé qui a pour objet de déclarer le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, jours fériés légaux.

PROJET DE LOI

« Le président de la République française,

» Décrète :

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et par le ministre du commerce, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

» Article unique. — Le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte seront désormais jours fériés légaux.

» Fait à Paris, le 20 mai 1884. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les membres de la municipalité se réunissent chaque jour à la Mairie.

Si nous constatons ce fait qui, en d'autres temps aurait paru tout naturel, c'est qu'il constitue un progrès très appréciable pour les Roubaisiens de 1884.

Depuis longtemps — et pour des motifs qu'il est inutile de rappeler — l'ancienne municipalité avait perdu l'habitude de ces conférences quotidiennes, si nécessaires pourtant à la bonne et prompte expédition des affaires.

Les questions les plus urgentes restaient en suspens ; des intérêts considérables étaient méconnus, et il était dans la vérité, ce conseiller qui s'écriait, en pleine séance : « Autant se casser la tête contre les murs que de demander quelque chose à la Mairie. »

Nos concitoyens peuvent maintenant se présenter à la maison commune, avec la certitude qu'on s'y occupera d'eux et qu'on ne les enverra pas chercher une signature d'adjoint dans un estaminet du voisinage.

Une autre réforme des plus heureuses va être inaugurée, si elle ne l'est déjà.

Tous les jours de la semaine, de onze heures et demie à midi et demi, et, le dimanche, de dix heures à midi, un membre de la municipalité se tiendra à la Mairie, à la disposition du public.

Les ouvriers, dont le temps est si limité, approuveront surtout cette innovation vainement réclamée jusqu'ici, qui figurait, lors des élections municipales, en tête du programme radical-collectiviste, mais qu'il était réservé à l'administration indépendante de réaliser.

Grande Fanfare. — Cette société musicale assistera à la revue des Sapeurs-Pompiers, dimanche prochain, à midi.

Sur la demande de M. De Brouckère, président de l'*Harmonie de Roulers* (Belgique), la *Grande-Fanfare* devait se rendre en cette ville, le jour de la Pentecôte, pour y donner un concert, mais M. Montigny, son directeur, qui est en même temps piston-solo à la *Grande-Harmonie*, devant accompagner cette société à Liège les 1er et 2 juin, la commission de la *Grande-Fanfare* a remis le concert de Roulers au dimanche 13 juillet.

M. Hasselmans. — Voici une nouvelle qui fera plaisir aux amateurs roubaisiens. M. Hasselmans, tant de fois applaudi dans nos concerts durant ces cinq dernières années, vient d'être nommé professeur titulaire du cours de harpe au Conservatoire de Paris. Le choix du ministre s'est porté sur un artiste d'une haute valeur. Nos lecteurs ont pu l'apprécier, ce harpiste, digne conservateur des grandes traditions de l'art!

Quant à nous, nous le félicitons sincèrement, heureux que justice éclatante ait été rendue à son talent remarquable.

Chronique du bien. — Hier, vers quatre heures du soir, une jeune fille de 13 ans, nommée Stéphanie Bustel, employée chez M. Louis Cordonnier, a trouvé, rue Saint-Georges, un sac en lustrine noire, contenant quatre billets de cent francs, qu'elle s'est empressée de porter au commissariat central de police.

Une demi-heure plus tard, une dame est venu réclamer la trouvaille en laissant une récompense de 2 fr. 50 pour la jeune Van Beetsele.

Rixe. — Un nommé Antoine Lapaille, se trouvant hier chez Demunster, cabaretier, rue de Magenta, eut avec celui-ci une discussion qui dégénéra bientôt en rixe violente.

La police dut intervenir et conduire les deux délinquants devant M. le commissaire du 3e arrondissement qui eut beaucoup de peine à découvrir lequel des deux avait porté le premier coup et à trancher le différend.

Arrestations. — Un nommé Anatole Ledewyn, inculpé de vol, se promenait, hier, rue de la Fosse-aux-Chênes. Il fit la fâcheuse rencontre de l'agent Doville, qui le conduisit au poste.

— Un maçon, Isidore Verlez, inculpé, lui, de rébellion, voies de fait et bris de clôture, et demeurant au *Grand Turc*, rue des Longues-Haies, a été également arrêté hier, et fera, d'ici quelques jours, le voyage gratuit de Roubaix à Lille.

Vol. — Des voleurs ont enlevé, la nuit dernière, pour plusieurs centaines de francs de pipes en écume de mer chez M Fresnoy, débitant de tabac, rue du Chemin de Fer.

Ils ont commis ce méfait après avoir enlevé un volet et brisé une glace.

Procès-verbaux ont été dressés à charge des nommés Isidore Verlez, François Dujardin, Auguste Brocant, Auguste Bariseau, Charles Renaud et Charles Laurent, pour bris de clôture, tapage nocturne, rébellion ou voies de fait.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours sur Chantilly organisé par la société du *Pigeon Faible* établie chez César Behague, rue de l'Alma.

Le lâcher des neuf paniers de pigeons a eu lieu le dimanche 25 mai à 6 heures 20 minutes du matin, par un beau temps. La rentrée a eu lieu dans l'ordre suivant :

1er prix J. Carette, 10 6 1[2 PH. — 2e, J. Craye, 10 h 7 3[4 PHP. — 3e, Valentin, 10 h. 12 PHP. — 4e, Dubley, 10 h. 15 PHPP. — 5e, Dubley, 10 h. 19 PHPP. — 6e, Valentin, 10 h. 23 PHP. — 7e, Nutte, 10 h. 23 1[2 PHPPP. — 8e, Goddin, 10 h. 23 1[2 PHP. — 9e, Carbon, 10 h. 25 3[4 PP. — 10e, Dubley, 10 h. 26 P. — 11e, E. Fichelle, 10 h. 26 3[4 P. — 12e, Debosque, 10 h. 27. — 13e, Jean Olivier, 10 h. 27 1[2 P. — 14e, Dubley, 10 h. 28 P. — 15e, A. Lauwens, 10 h. 29 PP. — 16e, Parsy, 10 h. 29 3[4 PP. — 17e, Maton, 10 h. 31 PP. — 18e, Bocquet, 10 h. 31 1[4. — prix hors concours, Legrand, 10 h. 33 1[4 PP.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 27 mai 1678. — Lettre de purge donnée à l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, pour la somme de 2,370 livres parisis, prix principal de l'achat d'une maison avec six cents de jardinage et de huit cents de terre à labours, gisant à Hem, et tenus de la seigneurie Des Quesnes, à Marcq. (Archives de Roubaix, G. G. 257 fo 24 vo.)

28 mai 1672. — Par devant le lieutenant et les hommes du fief de Roubaix, Pierre Leclercq, hautelisseur Marie Lecomte, sa femme, Gilles de le Rue, laboureur, et Françoise Lecomte, sa femme, souscrivent au profit des communs pauvres de Roubaix une lettre de rente héritière annuelle de 12 livres 10 sous parisis, au rachat de 200 livres parisis : ce qui est accepté par Jean Rouzé, ministre et administrateur des biens desdits pauvres. (Archives de Roubaix B B. 1 fo 55 vo.)

28 mai 1771. — Dans l'assemblée du magistrat, il a été unanimement arrêté qu'il était de l'avantage de la communauté d'établir un pauvriseur permanent, outre ceux ordinaires, lequel serait chargé de toutes les distributions, achats de blé, tant pour les pauvres que pour la maison orpheline, des recettes et des dépenses dont il sera tenu de nous rendre compte en bref état tous les mois, ainsi que d'exécuter les ordres qu'il nous plaira lui prescrire pour le bien de ladite administration. Ce pauvriseur permanent était nommé pour trois, six ou neuf ans, au choix du magistrat ou au sien, de résilier après trois ou six ans, moyennant trois mois de sommation verbale. Il prêtait serment comme les autres pauvriseurs entre les mains du magistrat. Ses appointements étaient fixés à trois cents florins. (Archives de Roubaix B.B. 6 fo 2.)

28 mai 1828. — Fondation à Roubaix d'une société de secours mutuels, sous le titre de Société St-Christophe. (Archives de Roubaix, q. IV (a) 1.)

TOURCOING

La famille de M. Désiré Debuchy a reçu, ce matin, par une dépêche, la triste nouvelle que le député de Tourcoing était à toute extrémité.

La seconde dépêche était ainsi conçue :

« Congestion, plus aucun espoir. »

Nos concitoyens ont appris avec douleur cette nouvelle.

M. Debuchy était encore à Tourcoing, dimanche dernier, en bonne santé.

P. S. — On nous annonce à la dernière heure que M. Debuchy vient de mourir.

Mise en recouvrement du rôle de la contribution des patentes de l'an 1884. — Le maire de la ville de Tourcoing, vu l'arrêté de M. le préfet en date du 10 mai 1884, et en exécution de la loi du 30 juillet 1883,

Prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, le rôle supplémentaire de la contribution des patentes est en recouvrement, et qu'il s'élève, en principal et centimes additionnels, à 1,328 fr. 71.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'ils doivent se pourvoir en dégrèvement en dedans trois mois, à dater de la publication dudit rôle, et joindre à leurs réclamations les quittances des termes échus ; ce délai passé, ils ne seront plus admis à réclamer.

Mardi, un cheval appartenant à M. Willem fils, horticulteur, s'est emballé et a filé au grand galop dans la direction du boulevard Gambetta.

Un jeune homme, âgé de 26 ans, nommé Pierre Crempeland, s'est jeté à la tête du cheval et a été traîné sur une longueur de 300 mètres.

Heureusement, le sieur Charles Leclercq, âgé de 20 ans, employé à la mairie, passait en ce moment; il saisit les rênes du cheval, et, avec l'aide de Crempeland, il parvint à arrêter l'animal qui culbuta dans un ruisseau avec la voiture à laquelle il était encore attelé.

Chronique du bien. — Flore Warbem, âgée de 15 ans, fille de confiance, domiciliée rue de Gand, a trouvé une montre en argent, qu'elle a remise aussitôt au bureau du commissaire central.

Une contravention a été dressée à la charge d'un habitant de la rue du Curé, pour avoir réparé, sans autorisation, une façade frappée d'alignement.

Les faux-monnayeurs de Mont-à-Leux. — Décidément le Mont-à-Leux va devenir célèbre.

Après l'arrestation qu'on y a faite de toute une bande de brigands, voici que la police vient d'y découvrir une association de faux-monnayeurs.

A la suite d'émission, faite à Tourcoing, Roubaix et à la frontière, de nombreuses pièces fausses de cinq francs, les gendarmes belges qui se trouvaient, ainsi que la police française, en éveil de ce côté, arrêtaient dimanche, comme nous l'avons déjà dit, dans un cabaret du Mont-à-Leux, le nommé Joseph Heuninck, âgé de 18 ans, ouvrier de filature, à Roubaix, qui venait de donner en paiement une pièce fausse semblable à celles déjà émises et qui était porteur d'une dizaine d'autres pièces.

Depuis, on a découvert que quatre ou cinq personnes, parentes de Heuninck, se livraient en même temps que lui à l'émission des fausses pièces, qui sont toutes à l'effigie de Léopold II et au millésime de 1873. Elles ont été, selon toute apparence, fabriquées au Mont-à-Leux.

Heuninck seul est arrêté; les autres ont pris la fuite.

Halluin. — On nous apprend de cette commune qu'un douanier, nommé Saison, se serait suicidé. On ignore les motifs de cette funeste détermination.

LILLE

La commission départementale. — La commission départementale se réunira le 4 juin prochain, à 2 heures 1[2.

Bourses de Lycée. — Le maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que deux bourses de la fondation de Bauffremez Antoine, pour l'étude: 1° des humanités et des connaissances conduisant à l'obtention du grade de docteur en philosophie et en lettres; 2° de la philosophie préparatoire du droit et du droit, sont actuellement vacantes dans la province de Hainaut

Ces bourses, de 150 fr. chacune, peuvent être attribuées aux parents pauvres des jeunes gens natifs de Lille.

Les candidats qui désireraient jouir de cette fondation, obtiendront à la mairie de Lille tous les renseignements nécessaires à cet effet.

Chronique religieuse. — On nous communique la note suivante : Le triduum pour le centenaire de l'institution du mois de Marie sera célébré à N-D. de la Treille par un salut solennel, jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31, à 5 heures. Cette heure a été choisie pour que les personnes qui ne peuvent se rendre à leur paroisse, à 8 heures, puissent gagner les indulgences.

Les sermons seront donnés par les RR. PP. Jenner et Devergnie, de la Compagnie de Jésus. L'indulgence est de sept ans pour chacun de ces trois jours, à condition de prier aux intentions du Souverain-Pontife, et indulgence plénière pour le triduum, moyennant la confession et la communion.

La représentation de Coquelin. — On nous prie d'annoncer la remise à une date ultérieure, la représentation que M. Coquelin devait donner à Lille aujourd'hui mercredi.

Société industrielle. — La prochaine assemblée générale mensuelle, aura lieu le samedi 31 mai, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, n° 29. Voici l'ordre du jour :

1° Correspondance ; 2° Scrutin pour l'admission de trois nouveaux membres présentés en avril ; 3° Objets divers ; 4° M. A. Béchamp : les Antiseptiques ; 5° M. A. Renouard : fabrication des câbles en chanvre en Angleterre.

Société régionale des architectes du Nord de la France. — La réunion générale ordinaire de la Société, aura lieu le samedi 31 mai, à trois heures de l'après-midi, au siège ordinaire de ses séances, rue d'Angleterre, 67, à Lille.

Cette séance, qui remplace celle du mois de juin, est avancée en raison du Congrès annuel.

Dans sa dernière réunion, la Société a admis comme conseillers honoraires :

MM. Carpentier, architecte à Belœil (Belgique) ; Winders, architecte de la ville d'Anvers ; Morey, architecte de la ville de Nancy.

Elle a ensuite décerné des certificats de capacité avec médaille de bronze à MM. Joseph Nasse, marbrier à Douai ; J.-B. Fourmy, ornemaniste à Lille ; Louis Dufour, piqueur de travaux à Roubaix ; Henri Penin, ouvrier forgeron à Lille ; François Morelle, contre-maître à Lille ; Désiré Villette, chef de chantier à Lille ; J.-B. Jacob, contre-maître à Lille ; François Lefebvre, piqueur de travaux à Roubaix.

Elle s'est ensuite occupée des questions qui doivent être traitées au prochain congrès des architectes français à Paris.

Les colis postaux à la gare. — L'*Echo du Nord* a reçu la lettre suivante :

« En notre qualité de commerçants, nous avons à faire retirer de la gare grande vitesse tous les jours des colis postaux et autres que nous nous faisons adresser en gare. Nous venons vous signaler la lenteur qui est apportée à la délivrance de ces colis ; nos garçons de magasin restent quelquefois une heure au seul guichet que l'administration du Nord s'obstine à maintenir. Nous réclamons de l'administration un guichet spécial pour les colis postaux, ou tout au moins un guichet supplémentaire, et aussi l'assainissement de la salle du guichet, qui est beaucoup trop petite et qui manque complètement d'air.

» Vous remerciant à l'avance de votre hospitalité à nos réclamations, veuillez agréer, etc.

» *Un groupe de commerçants.* »

Exposition Lilloise. — L'exposition des travaux des jeunes apprentis des patronages du Nord et du Pas-de-Calais, sise salle Ozanam, 11, rue Voltaire, est ouverte le dimanche et le mercredi de chaque semaine, de 10 à 6 heures du soir, jusqu'au 22 juin. Le prix d'entrée est de 50 cent. par personne.

Suicide. — Mardi, à quatre heures, plusieurs coups de feu se faisaient entendre sur les remparts des fortifications de la porte de Tournai. Les passants accoururent et trouvèrent un homme de 45 ans, environ, baigné dans son sang. Il avait trois coups de revolver dans la région du cœur.

Le docteur Hochstetter, appelé, ne put que constater la mort.

On trouva près de lui la lettre suivante, adressée à sa femme :

« Mon trésor, ma chérie, ma femme,

» Pour comble d'infortune, je viens d'être pris » pour un voleur. Pardonne-moi ; demande pardon » pour son père à notre fille chérie, il m'est im» possible de vivre.

» Celui qui meurt en t'adorant heureux.

» N.... FÉLIX.

» *P.-S.* — Je prie mon père d'arranger toutes » mes affaires. Je laisse tout ce que je possède à » ma femme adorée.

» UN MALHEUREUX. »

Cette lettre avait été écrite, le matin, à 9 h. 1[2 au café du *Grand Hôtel de Paris*, place de la Gare.

Ce matin, il avait acheté le revolver, dont cinq coups seulement avaient été chargés.

On attribue ce suicide à un acte de folie momentané. Des discussions avec les entrepreneurs, et plusieurs procès malheureux avaient troublé la tête de N..., dont le frère était mort fou.

Le père de ce malheureux est venu le reconnaître, et l'a fait transporter à son domicile.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, 28 mai 1884.

Monsieur le Rédacteur

du *Journal de Roubaix*,

La commission de l'Union fédérale colombophile vous prie de bien vouloir insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

Le 18 mai, l'Union fédérale colombophile a remis à M. Louis Leman, convoyeur de la fédération roubaisienne, 5 paniers de pigeons pour en opérer le lâcher à Creil.

Elle croit devoir avertir les amateurs colombophiles, par voie de votre estimable journal, que les 5 paniers vides lui sont revenus le jeudi 22 mai; et nous n'avons qu'à nous louer du bon soin et de l'exactitude de M. Louis Leman.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, nos sincères remerciements.

Pour la commission :

Le président,

JULES RABAUX.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 28 mai

Présidence de M. PARENTY

Au début de l'audience, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire en diffamation intentée par Mlle Anna Humbert, en religion sœur Domithilde au journal le *Radical du Nord*.

Le *Radical* avait accusé la sœur Domithilde d'exercer des sévices sur le jeune Corden et de lui avoir notamment plongé la tête dans un baquet d'eau glaciale. A la suite d'une enquête faite par les soins du parquet, ces imputations avaient été reconnues complètement fausses.

Le tribunal a condamné le gérant du *Radical du Nord* à une amende de 500 fr. et à 4 mois de contrainte par corps; de plus il accorde à la sœur Domithilde une somme de 500 fr à titre de dommages-intérêts. Le jugement sera inséré en tête de deux journaux de l'arrondissement de Lille, au choix de la sœur Domithilde et aux frais du *Radical*.

***

Le tribunal remet ensuite à l'audience du 18 juin les deux procès en diffamation intentés par le journal *Le Petit Nord* et M Charles Simon aux journaux *Le Radical du Nord*, *Le Nouvelliste* et *La Dépêche* ainsi qu'à MM. Basly et Petit, imprimeur, à Lille.

***

Le sieur Deschodt, de Moulins-Lille, se promenait sur la place de Condé suivi de son fidèle caniche. Vint à passer le sieur Charles Hann, qui, sans aucun motif, allongea en cachette un vigoureux coup de pied au pauvre Azor. Azor était son nom! Qui ne fut pas content? Deschodt! et Deschodt pria *poliment* Charles Hann de réserver ses douces caresses pour d'autres que pour son chien.

« Je t'en ferai bien autant, s'écrie ce dernier ». Aussitôt dit, aussitôt fait ! Il s'élance sur Deschodt et lui applique quelques légers coups de poings. La police intervient alors, mais notre homme, à qui la prison ne souriait guère, ne trouva, rien de mieux à faire que d'outrager les agents et de leur envoyer force horions.

Hann, qui a déjà subi cinq condamnations, en subira une sixième de quatre mois d'emprisonnement.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

1 an et 1 jour de prison contre Louis Martel, de Lille, pour vol d'une valise à l'étalage du sieur Bernard, place du Théâtre ; — 3 mois de prison contre Pauline Lenoir et 1 an et 1 jour contre son complice Henri Delerue, tous deux prévenus de vol d'une pièce de 20 fr. au préjudice du sieur Henri Vanpoucke, cavalier au 19e chasseurs ; — 6 mois de prison contre Henri Arlon, de Roubaix, pour vol d'un paletot au préjudice du sieur Reggia ; — 1 mois de prison contre Benjamin Duquenne, de la Chapelle-d'Armentières, pour vol d'un foulard au préjudice de Marie Dubar ; — 300 fr. d'amende contre Jean Decouter, d'Halluin, pour fraude ; — enfin Louis Pichart, qui a déjà subi 31 condamnations, en fera une 32e à 3 mois de prison pour rupture de ban.

Maître CUBE.

LE CONCOURS HIPPIQUE

Seconde journée. Temps non moins superbe qu'hier et, cette fois, beaucoup plus de monde

Nous pouvons dire, aujourd'hui, que les épreuves ont été des plus intéressantes.

La Société hippique française a eu, cette année, l'excellente idée d'organiser une épreuve, dite *prix d'essai*, réservée spécialement aux gentlemen. Nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que cette course aura été, sans nul doute, la plus intéressante du concours. Le public d'amis et de parents qui garnissait aujourd'hui les tribunes, se passionnait pour les concurrents : presque tous, nous avions ou un camarade ou un ami qui courait. On conçoit donc, que nous suivions avec beaucoup plus d'intérêt les péripéties des épreuves que lorsqu'il s'agit de sous-officiers, qui nous sont totalement inconnus.

Ce *prix d'essai* a été, disons-le, l'occasion d'un grand succès pour les gentlemen. Car, parmi les douze jeunes gens qui ont couru, je n'en sache pas un seul dont le plus brillant des régiments de cavalerie eût pu rougir.

Le 1er prix a donné lieu à un *ex-æquo* entre *Playoway*, appartenant à M. de Pauniat, et *Albumine*, à M. Ern. Crémieu-Foa, ces deux chevaux montés par ce dernier. Il parait que, dans la famille Crémieu, on nait cavalier, comme dans d'autres, on nait peintre ou poète. Le vainqueur a fort bien mené ses chevaux.

Le 2e prix a été pour *Jim*, cheval gris monté par M. Ch. Bertin.

Le 3e prix a été décerné à *Ma Lisette*, jument alezanne, appartenant à M. Hennion, et très correctement montée par M. Alf. Descamps. Cheval n'ayant pas de moyens extraordinaires, mais très bien préparé. Beau cavalier.

Flots de rubans à M. Wagner, excellent cavalier aussi, montant *Bob*, à M. Paix; à M. Taquet, qui a fort bien enlevé la jument *Gilletti*; à M. J. Van-de-Poele, qui a fait preuve d'une grande connaissance de l'équitation, en entamant avec son cheval *Warstock*, des luttes homériques dont il est toujours sorti vainqueur; à M. d'Audiffret, montant *Sultan*, un cheval qui saute magnifiquement, quand il le veut, mais qui ne veut pas toujours.

Ces huit cavaliers ont été classés d'après l'appréciation du jury, mais aucun d'eux n'avait de fautes.

Il nous faut citer encore, bien que n'ayant pas été primés, M. Georges Delebart, dont le superbe cheval noir *Roméo* a très bien sauté, mais a fait une seule faute et M. Wergny, qui a mené avec beaucoup de chic sa jument *La Farsaale*.

Lorsque le jury eut décerné ces recompenses et qu'aux accents de l'excellente fanfare des chasseurs à pied, défilèrent les huit cavaliers primés, le spectacle était vraiment joli. Les habits rouges ou gris, tranchant avec la robe sombre ou claire des chevaux sur le gazon encore vert, cela rappelait les scènes hippiques du peintre John Levis Brown.

Après le *prix d'essai*, ont eu lieu les épreuves pour sous-officiers (cavalerie de ligne et de reserve). Cette fois, un grand nombre de concurrents se sont présentés. Plusieurs épreuves ont eu beaucoup de succès, succès de genres différents du reste, provoqués tantôt par la réussite complète du cavalier, tantôt par son art équestre, tantôt aussi — pourquoi ne pas le dire ! — par *ses échecs*.

Le premier prix a été pour *Spéciale*, montée par M. Leplus, du 13e dragons; le deuxième pour *Positive*, montée par M. Gronier, du même régiment, deux élèves de l'excellent cavalier, M. de Jumilhac, sans doute.

Le 3e prix a été décerné à *Discrétion*, montée par M. de Sahune, du 5e dragons.

Flots de rubans à MM De la Cour, du 5e dragons, montant *Brigand* ; de Bammeville, du même régiment, montant *Chopine*; Dutrop, du 8e dragons montant *Pépite* et enfin Roux, du même régiment montant *Pantoufle*.

Il était bien près de 7 heures, quand le concours fut fini. Vers six heures 1[2, les tribunes avaient commencé à se dégarnir fort.

Très amusant, ce défilé de toutes nos élégantes ; car, elles y étaient toutes, hier, les jeunes Lilloises, qui portent haut le drapeau de la mode. Dans la tribune officielle, notamment, tout un essaim de jeunes filles, en robes claires, caquetant, causant, riant beaucoup, donnait de la gaîté à ce coin de la tente. La tribune des souscripteurs était pleine, et pleine d'un monde trié sur le volet. A peine une ou deux demi-mondaines s'y étaient-elles faufilées.

Le général Billot n'assistait pas au concours aujourd'hui.

Puissions-nous avoir une seconde, une troisième, une quatrième édition de cette journée charmante!

WILLIAM.

Poulains sans dressage. — 1er prix, 75 du catalogue. — 2e, 57. — 3e, 58. — 4e, 15. — 5e, 20. — 6e, 25. — 7e, 29. — 8e, 33. — 9e, 56. — 10e, 40. — 11e, 4. — 12e, 72. — 13e, 55. — 14e, 79. — 15e, 31. — 16e, 3.

Flots de rubans aux numéros 10, 9, 49, 28, 24, 53, 47, 30, 63, 2, 1, 45.

—

Jeudi 29. — 12 heures 1[2 : chevaux de selle, flots et prix ; 3 heures 1[2 du soir : course d'ensemble au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches nés en 1881 dans la circonscription du concours, 1re catégorie ; 4 heures du soir : courses au galop, 2e division, 1re catégorie, 2e section, sous officiers.

EXPOSITION LILLOISE

des œuvres des apprentis des patronages

(SALLE OZANAM)

IV

Il nous reste maintenant à examiner des expositions plus modestes, des collections moins importantes que celles que nous venons d'étudier Mais il y a encore dans tout cela beaucoup de bonnes choses à glaner et des résultats méritoires à signaler au public.

Voici, par exemple, dans le patronage de Fives, un apprenti dont nous sommes heureux de constater l'habileté pour le travail de la pierre et du marbre. Le balustre en pierre de Soignies, les divers presse-papiers en forme d'obélisque et de livre fermé, dus au ciseau du jeune Vandeputte, ne manquent pas d'élégance et de cachet. Leur auteur peut dès maintenant aborder des œuvres plus difficiles, il est certain d'y réussir.

Même observation pour le patronage de Saint-Nicolas, d'Esquermes, où l'apprenti Vanghen, de 14 ans, expose un calice sculpté sur chêne dont la facture nous paraît ne laisser rien à désirer

L'un des patronages qui aient donné le plus est celui de St-Michel. Son exposition est des plus variées. Voici six dessins à la plume de M. G. Griaux (19 ans), qu'on prendrait pour de véritables lithographies, tant le trait y est bien délié, tant les formes sont correctement et délicatement observées : le *Savetier* et le *Flûtiste*, entre autres, méritent ici une mention toute spéciale. Non loin de là, les apprentis H. Varengot et E. Warenbourg, du même patronage, ont exposé un type-miniature de machine à vapeur verticale dont toutes les pièces nous semblent bien agencées et parfaitement conditionnées. Puis, voici nombre d'objets de menuiserie, sculpture et ameublement, d'un excellent aspect : trois fauteuils d'église, œuvre de M. J. Coucke, diverses croix avec appliques par M. A. Dujardin (13 ans), une table en sapin verni et un porte-pipes exécutés par M. L. Boidin après un an d'apprentissage : tout cela est la conséquence d'un excellent travail et d'une bonne direction dans l'enseignement des maîtres.

A l'exposition du patronage de St-Sauveur, nous remarquons dans la vitrine trois chaînes en fer forgé parfaitement ouvragées : deux sont dues au marteau de M. François Dumont, une autre non moins belle est l'œuvre de M. Alfred Béghin, âgé de 13 ans seulement.

On pousse surtout dans ce patronage au travail du fer et de la tôle : les couteaux, cafetières, casseroles, et autres objets de quincaillerie courante qui complètent cette exposition, nous semblent devoir être d'un bon usage et sont bien exécutés.

Dans l'exposition de Lille-Vauban, nous signalerons d'heureux essais de cartonnage qui méritent d'être mentionnés : une boîte en carton, faite par M. Désiré Decœur, âgé de quinze ans, nous paraît réunir toutes les qualités qu'on exige pour ce genre de travail. M. C. Lemaire, âgé de quatorze ans, a exposé plus loin un panneau en bois de sapin d'une bonne exécution.

Mais c'est surtout dans la section de Lille-Saint-André que brillent les ouvrages de cartonnage et reliure. A signaler dans cette exposition un essai de reliure en plein qui serait goûté de plus d'un bibliophile, et qu'on doit à l'apprenti P. Hagnière, âgé de dix-sept ans.

Voici l'exposition du patronage Saint-Léonard. Très jolie cette réduction de pompe aspirante en cuivre poli, dont nous regrettons certainement de ne pas connaître l'auteur ; très réussies de même ces diverses pièces d'ameublement qui occupent divers coins de la salle : ce voltaire en velours rouge de M. J. Chevalet, où l'on s'enfonce si mollement, et ce tabouret de M. Aug. Rogge, sur lequel on oserait à peine poser le pied.

Avec le patronage Saint-Antoine de Padoue, de Lille-Wazemmes, nous revenons à la serrurerie artistique. Les deux « serrures perfectionnées, » sans nom d'auteur, ne laissent rien à désirer. Elles ont d'ailleurs trouvé plusieurs fois leur acquéreur.

C'est encore une belle pièce de serrurerie que la lanterne exposée par l'apprenti G. Dumont, dans la collection de Saint-Maurice-Lille Certes, elle n'a rien de comparable aux deux lanternes en fer forgé que nous avons vues dans l'exposition de l'Œuvre de la Jeunesse, mais elle fait encore bonne figure. Une petite « cuisinière » de ménage, œuvre de l'apprenti Doyennette, nous indique d'ailleurs quels excellents ouvriers seront plus tard les jeunes gens qui déjà atteignent une si désirable perfection.

Nous terminerons en signalant l'exposition de Saint-Maurice hors murs. Les sportmen trouveront certainement réussie l'exécution de ce joli harnachement et de cette bride de cheval, et seront comme nous étonnés quand ils sauront que tout cela est l'œuvre d'un apprenti de 16 ans, M. Lebahy. Cette petite cuisinière en tôle exposée par M. Beke, qui fait partie du même patronage, ne demande qu'à bouillir le pot-au-feu ; et l'on serait vraiment tenté d'essayer de limer quand on considère à quelle perfection est arrivé l'apprenti Vandendrische dans la facture des 17 limes de toutes sortes étalées dans sa vitrine. Allons, les bons ouvriers ne sont pas si rares qu'on ne le pense, ils ne demandent que des encouragements pour produire à foison de véritables chefs-d'œuvre.

Nous verrons demain que les patronages voisins n'ont pas voulu rester étrangers à cette lutte toute pacifique de la persévérance et de l'habileté, et que chez eux aussi l'on peut trouver matière à récompenser de bons travaux comme à encourager l'art naissant.

LOUIS LECLAIR.

NORD

Votes des députés du département du Nord sur l'amendement de M. Margaine à l'article 2 des propositions de loi concernant le recrutement de l'armée.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Cirier, Debuchy, Giroud, Outters, Plichon, des Rotours, Desmoutiers, Georges Brame.

Ont voté contre : MM. Giard, Girard, Guillemin, Pierre Legrand, Masure, Screpel, Trystram, Lecomte.

— Sur l'amendement de Mgr Freppel à l'article 2 :

FEUILLETON DU 29 MAI — (No 27.)

L'ESPIONNE

XIX

— C'est trop tard pour aujourd'hui; dans moins d'une heure le jour commencera à poindre, et les francs-tireurs auront déguerpi de leur gîte. Il faut renvoyer leur capture à demain.

— Ton observation est juste, approuva le major. Ce sera donc pour la nuit prochaine. Explique-moi maintenant la situation exacte de leur campement.

— Il est situé près de la croix de Lorraine.

— Nous avons fouillé plusieurs fois le bois sans rien y trouver.

— Ce n'est pas étonnant, ils se sont terrés comme des renards. On passerait à côté de leur cache sans la trouver. Elle aboutit à un vieux tronc de chêne creux qui leur sert de porte et de cheminée en même temps.

— Il me faudrait un guide.

— Vous l'aurez, Major; demain sur les dix heures du soir, le fils du jardinier vous attendra et vous conduira.

— Mes compliments à la Française, fit l'officier, elle nous rend les plus grands services; par son colonel elle nous a appris la marche des différents corps d'armée; enfin elle nous livre la compagnie dangereuse des francs-tireurs. Dis-lui de ma part que je ferai un rapport en haut lieu.

— Pas besoin de l'écrire, son ami le baron Karl de Steinberg, qui de temps à autre vient la visiter, mieux qu'un autre révèle les services qu'elle rend.

— C'est juste, fit le major en congédiant maître Fritz.

Cette conversation avait été tenue d'un bout à l'autre en pur allemand. Néanmoins un auditeur invisible en avait compris et retenu les moindres mots.

L'homme qui avait suivi le domestique de Mme Mathurin pieds nus, s'était glissé à travers champs silencieusement comme un serpent, sous la fenêtre du major. Elle était ouverte et à un mètre et demi du sol seulement, ce qui lui permit d'espionner à son tour l'espion.

Nous n'avons pas besoin de nommer ce personnage ; nos lecteurs ont sans doute reconnu l'ancien garde général qui, au lieu de dormir du sommeil de l'ivresse, s'était jeté à la poursuite de Fritz.

A mesure que ce dernier dévoilait les scélératesses de la maîtresse du château, le brave forestier, patriote dans l'âme, serrait les points et grinçait des dents en se parlant à lui-même.

— Ah ! la coquine, la misérable ! trahir ainsi son pays, c'est ignoble! Je n'aurais jamais cru qu'il se trouvât en France une âme assez vile et assez dégradée pour faire un pareil métier. Mais, minute, l'heure de régler ses comptes approche, et ses inventions diaboliques tourneront contre elle.

Il laissa à Fritz le temps de prendre de l'avance, et il sortit de son embuscade par le même chemin qu'il avait pris pour y arriver. Ne craignant plus la révélation qu'aurait pu faire le bruit de ses souliers, qu'il portait au bout d'une ficelle, il les remit.

Comme le jour s'annonçait déjà par une teinte blafarde à l'Est, il prit le pas gymnastique pour atteindre la croix de Lorraine avant le départ des francs-tireurs ; ils étaient sur le point de sortir par l'ouverture du chêne creux lorsqu'il arriva.

Son retour imprévu avait excité la curiosité générale. M. de Noireterre, pressentant que cette arrivée insolite avait une cause grave, ordonna à ses soldats de suspendre le départ.

On avait fait cercle autour du forestier.

— Nous vous écoutons, dit le chef.

Les premières paroles qu'il prononça étaient de nature à surexciter l'intérêt.

— Mon capitaine, commença-t-il, je suis venu vous avertir que vous étiez trahi, vendu, par la propriétaire du château. Mme Mathurin est une espionne au service de la Prusse; pas plus tard que cette nuit, elle a envoyé un de ses domestiques avertir le major prussien qui occupe Sarrebrück que votre campement était situé dans le bois, tout près de la croix de Lorraine. Demain soir, une vermine d'enfant, qui est le fils du jardinier, conduira le Prussien et ses soldats à votre terrier.

Une exclamation générale de surprise avait salué cette foudroyante révélation. Seul, le marquis était resté impassible.

— Si je vous ai bien compris, monsieur l'ancien garde général, fit-il, l'expédition dirigée contre nous doit avoir lieu la nuit prochaine. A quelle heure ?

— Vous devez être cernés sur les dix heures.

— Nous n'y serons plus à ce moment.

— Quel est votre projet, capitaine ? demanda un des francs-tireurs.

— A neuf heures nous sortirons d'ici ; nous marcherons vers le château, nous nous emparerons de ses habitants et, nous étant constitués en cour martiale, nous ferons passer devant nous la femme qui trahit son pays.

— Bravo ! crièrent les francs-tireurs.

— Votre idée est excellente, approuva le forestier. Voulez-vous me permettre de lui en adjoindre une autre qui la complètera ?

— Expliquez-nous votre projet, fit le marquis de Noireterre.

— Je me suis dit, capitaine, que, si les Prussiens trouvent le nid vide, ils ne manqueront pas de monter jusqu'au château pour avoir l'explication de la chose. Alors ce sera la bataille, un contre dix au moins; ce n'est pas ce qui m'effraie, mais notre cour martiale sera joliment empêchée pour siéger, et l'espionne aura beaucoup de chance d'être délivrée.

— A la première alerte, proposa un franc-tireur, on lui brûlera la cervelle, ce sera moins régulier, mais plus expéditif et plus sûr.

— Le moyen que j'ai à vous proposer est justement destiné à assurer notre tranquillité pendant le jugement de la coupable.

— Parlez, parlez !

— Mon procédé est aussi simple que sûr, continua le forestier de ce ton modeste qui est le privilège du vrai mérite. Nous avons ici un ou deux tonneaux de poudre, il suffirait d'y mettre le feu au moment où les mangeurs de choucroute seront sur le point de faire l'assaut de notre terrier. Avec une vedette, nous pouvons savoir, à cinq ou six minutes près, quand ils seront ici. Cette vedette, placée près de la croix de Lorraine, de façon à ne pas être vue de l'enfant du jardinier, fera entendre le cri d'un oiseau de nuit. A ce signal, celui qui sera resté pour faire partir la mine, mettra le feu à une mèche souffrée, d'une durée de dix minutes; il aura donc tout le temps nécessaire pour se sauver avant l'explosion.

Des bravos unanimes accueillirent la proposition.

— Excellent stratagème, fit l'un.

— Quel beau feu d'artifice avec des Prussiens en guise de chandelles romaines! ricana un autre.

Le marquis, qui possédait à un haut degré les sentiments de générosité et de délicatesse, hésitait avant de se prononcer; il lui répugnait de dresser cette sanglante embûche, où tant d'hommes devaient laisser leur vie.

L'ancien garde général qui devinait ses scrupules y mit fin en disant :

— Monsieur le marquis, l'ennemi ne nous fait pas la guerre avec des balles de coton. Nous devons agir comme lui ; il incendie, il vole, il assassine des populations inoffensives. Pour lui, nous sommes des bêtes féroces, et il nous fusille sans jugement, puisqu'il nous met hors la loi, la loi n'existe plus pour nous, forcément nous devons recourir aux procédés des sauvages, œil pour œil, dent pour dent !

Un murmure approbateur accueillit ces paroles.

Encouragé, le forestier continua :

— La question se résume en termes fort simples. C'est nous ou eux qui devons laisser notre peau dans l'affaire, et je vous assure, capitaine, qu'entre les deux notre choix est fait.

(*A suivre.*)

L. VÉRAN.